

# TARIFS 2024

A compter du 1er janvier 2024

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

## HEBERGEMENT PERMANENT EN CHAMBRE SEULE

Secteur	Hébergement	Dépendance				Tarif facturé par jour	Tarif à la charge du résident pour 31 jours
		Gir	Tarif Journalier	Participation * du Conseil Départemental	A la charge du résident		
EHPAD	59,23 €	1 - 2	21,71 €	15,87 €	5,84 €	65,07 €	2 017,17 €
		3 - 4	13,78 €	7,94 €			
		5 - 6	5,84 €	0,00 €			
USLD	59,52 €	1 - 2	25,02 €	18,28 €	6,74 €	66,26 €	2 054,06 €
		3 - 4	15,88 €	9,14 €			
		5 - 6	6,74 €	0,00 €			

## HEBERGEMENT PERMANENT EN CHAMBRE DOUBLE

Secteur	Hébergement	Dépendance				Tarif facturé par jour	Tarif à la charge du résident pour 31 jours
		Gir	Tarif Journalier	Participation * du Conseil Départemental	A la charge du résident		
EHPAD	55,08 €	1 - 2	21,71 €	15,87 €	5,84 €	60,92 €	1 888,52 €
		3 - 4	13,78 €	7,94 €			
		5 - 6	5,84 €	0,00 €			
USLD	55,35 €	1 - 2	25,02 €	18,28 €	6,74 €	62,09 €	1 924,79 €
		3 - 4	15,88 €	9,14 €			
		5 - 6	6,74 €	0,00 €			

*\*Si ressources mensuelles < 2 636 €, ou non bénéficiaire MTP, ACTP, PCH.*

**Pour les personnes âgées de moins de 60 ans** (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 77.20 € en EHPAD et 81.42 € en USLD.

**Lors d'une hospitalisation** : le forfait hôtelier 20 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

**Lors d'une hospitalisation en psychiatrie** : un forfait de 15 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

**Lors d'une absence pour convenance personnelle** : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

**La réservation et la libération de chambre** sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

**Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère** continuent de percevoir l'APA à domicile. La totalité du tarif hébergement leur est facturée ainsi que la totalité du tarif dépendance.

*Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.*

*Le règlement des frais de séjour se font à terme à échoir.*

# TARIFS 2024

A compter du 1er janvier 2024

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

## RESIDENT bénéficiaire MTP ou ACTP ou PCH OU HORS DEPARTEMENT

### HEBERGEMENT PERMANENT EN CHAMBRE SEULE

Secteur	Hébergement	Dépendance		Tarif facturé par jour	Tarif à la charge du résident pour 31 jours
		Gir	Tarif Journalier		
EHPAD	59,23 €	1 - 2	21,71 €	80,94 €	2 509,14 €
		3 - 4	13,78 €	73,01 €	2 263,31 €
		5 - 6	5,84 €	65,07 €	2 017,17 €
USLD	59,52 €	1 - 2	25,02 €	84,54 €	2 620,74 €
		3 - 4	15,88 €	75,40 €	2 337,40 €
		5 - 6	6,74 €	66,26 €	2 054,06 €

### HEBERGEMENT PERMANENT EN CHAMBRE DOUBLE

Secteur	Hébergement	Dépendance		Tarif facturé par jour	Tarif à la charge du résident pour 31 jours
		Gir	Tarif Journalier		
EHPAD	55,08 €	1 - 2	21,71 €	76,79 €	2 380,49 €
		3 - 4	13,78 €	68,86 €	2 134,66 €
		5 - 6	5,84 €	60,92 €	1 888,52 €
USLD	55,35 €	1 - 2	25,02 €	80,37 €	2 491,47 €
		3 - 4	15,88 €	71,23 €	2 208,13 €
		5 - 6	6,74 €	62,09 €	1 924,79 €

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La totalité du tarif hébergement leur est facturée ainsi que la totalité du tarif dépendance.

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 77.20 € en EHPAD et 81.42 € en USLD.

Lors d'une hospitalisation : le forfait hôtelier 20 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une hospitalisation en psychiatrie : un forfait de 15 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

*Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.*

*Le règlement des frais de séjour se font à terme à échoir.*

## ANNEXE TARIFAIRE au contrat de séjour

### TARIF SEJOUR HEBERGEMENT TEMPORAIRE : en vigueur du 01/01/2024

SEUIL DES RESSOURCES	PARTICIPATION HEBERGEMENT	PARTICIPATION DEPENDANCE	MONTANT TOTAL DE LA PARTICIPATION	PARTICIPATION EVENTUELLE CHAMBRE PARTICULIERE	MONTANT TOTAL DE LA PARTICIPATION AVEC CHBRE PARTICULIERE
Ressources mensuelles < à 1200 €	30 €	Participation égale au GIR 5/6 5,84€	35.84 €	4.15 €	39.99 €
Ressources mensuelles >1200 € et < 1800 €	38 €	Participation égale au GIR 5/6 5,84€	43.84 €	4.15 €	47.99 €
Ressources mensuelles > 1800€	Prix de Journée 55,08 €	Participation progressive	55,08€ + Dépendance fonction des revenus	4.15 €	59,23€ + Dépendance fonction des revenus